

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
d'ASSAINISSEMENT
PA2M**

Siège Social :

MAIRIE D'ARBOIS 39600

Secrétariat : le jeudi de 10h00 à 12h00

Tél : 03 84 66 55 55 (mairie d'Arbois)

Extrait du registre des délibérations

Objet : Indemnité des vice-présidents - 2026-025

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril à 20h, le Comité Syndical dûment convoqué en date du 09/04/2026, s'est réuni en mairie de Mesnay.

Délégué(e)s en exercice : 8 Quorum : 5 Présent(e)s : 8 Absent(e)s : 0 Pouvoir(s) : 0

PRESENTS (8) : PACCARD Joël et PETIT Léo, Pupillin ; BOUDRY Jeanne et JAILLET Marc, Arbois ; MENEUST Pierre et CREUZOT Gilles, Mesnay ; ALBINI Thierry et DULAC Caroline, Montigny les Arsures.

SECRETAIRE : MENEUST Pierre, Mesnay

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2723-20, L.2723-20-7, L.2723-23, L.2723-24 et L.2723-24-7,

Vu la loi n°2025-7249 du 22 décembre 2025 ;

Vu l'extrait de la circulaire 2026 03 02 sur les indemnités de fonction des élus, ci-après ;

Considérant que le syndicat compte 4 202 habitants au dernier recensement de 2021 ;

A l'unanimité, les délégués décident de fixer les indemnités de fonction des vice-présidents à 6,77% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Pour copie conforme et certification,

M. Pierre Meneust, secrétaire de séance

Mme Jeanne Boudry, présidente

